

United Nations

GENERAL
ASSEMBLY

Nations Unies

ASSEMBLEE
GENERALE

RESTRICTED FILE

A/AC.13/23

3 June 1947

FRENCH

ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

COMMUNICATION APPROUVEE PAR LA COMMISSION EN REPONSE A
UNE LETTRE ENVOYEE PAR LES FAMILLES DES TROIS HOMMES
CONDAMNES A MORT LE 16 JUIN PAR LA COUR MARTIALE DE
JERUSALEM.

Le Président a adressé la lettre suivante aux familles des
trois hommes condamnés à mort le 16 juin par le Cour Martiale
de Jérusalem. (voir document A/AC.13/NC/27).

Jérusalem, le 22 juin 1947,

Eliezer Habib, Esq.,
Boite postale 391,
Jérusalem.

Monsieur,

Au nom de la Commission spéciale d'enquête sur
la Palestine j'ai l'honneur de vous accuser réception de
la lettre que vous m'avez adressée le 17 juin 1947 en ma
qualité de Président et relative aux trois jeunes gens
condamnés à mort le 16 juin par la Cour Martiale de
Jérusalem.

Vous demandez qu'en raison des circonstances
propres à cette affaire et de la situation personnelle
des condamnés la Commission utilise ses bons offices auprès
du Gouvernement et des autorités militaires pour empêcher
leur exécution en obtenant une commutation de leur peine.
Votre lettre a été portée à l'attention de la Commission
qui l'a examinée avec tout l'intérêt que justifie votre
angoisse.

Je suis autorisé par la Commission à vous faire
savoir qu'il n'entre ni dans les instructions qu'elle a
reçues, ni dans les attributions qui lui ont été confiées
d'intervenir dans l'administration judiciaire de la Palestine
mais qu'en raison des circonstances dans lesquelles se dé-
roulent ses travaux, elle a porté la question à l'attention
des autorités compétentes.

Veuillez agréer, Monsieur, etc....

Emil Sandstrom, Président
Commission spéciale d'
enquête sur la Palestine.

Pour transmission à :

M. & Mme Habib, M. & Mme Nakar, Mme Reisner.